



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire	p.4
2. Un choc inflationniste qui menace la reprise économique	p.5
3. Les dispositions spécifiques aux collectivités locales de la Loi de Finances 2023	p.7
4. Un 1^{er} bilan de l'exécution budgétaire	p.13
4.1 Section de fonctionnement	p.13
4.2 Section d'investissement	p.20
5. Les orientations pour 2023	p.22
5.1 Les orientations générales pour le budget 2023	p.22
5.2 La prévision budgétaire pour 2023	p.23
5.3 L'évolution de la dette	p.27



INTRODUCTION

Après deux années marquées par la **crise sanitaire** et ses répercussions sur les acteurs économiques, l'année 2022 a débuté avec le **conflit Ukrainien** et un **contexte inflationniste** incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'État qu'au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par **l'évolution du coût de l'énergie** sur l'année 2022 dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences. La hausse des coûts touche d'autres postes de dépenses en fonctionnement tel que **l'alimentaire** mais aussi en **investissement** avec l'augmentation des prix des matières premières.

La hausse du point d'indice de 3,5 % au mois de juillet, certes nécessaire au pouvoir d'achat des fonctionnaires, est venue également impacter les budgets locaux déjà fragilisés.

L'obligation faite aux collectivités de présenter leurs orientations budgétaires s'inscrit dans ce contexte avec des projections pouvant rapidement devenir obsolètes.



1. CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conformément aux dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du Budget Primitif est précédé, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un **débat d'orientation budgétaire**. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat a pour but d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur **les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune**. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

2. UN CHOC INFLATIONNISTE QUI MENACE LA REPRISE ÉCONOMIQUE

- L'économie mondiale subit une inflation durable depuis début 2022 en raison du **conflit en Ukraine**.
- Le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de **croissance mondiale pour 2022 à 3,2 %**.
- L'OCDE et la Commission européenne s'accordent sur une croissance d'environ **2,6 % en 2022 dans la zone euro et 1,6 % en 2023**.
- La BCE prévoit une **croissance de 3,1 % en 2022 et 0,9 % en 2023**.
- Ces organisations internationales considèrent que la guerre en Ukraine, outre le drame humain, devrait continuer de perturber fortement les investissements et le commerce mondial en 2023 et 2024.





LA FRANCE RÉSISTE MALGRÉ LE CONTEXTE MONDIAL

- En France, l'activité résiste plutôt bien, avec, selon l'INSEE, une **progression du PIB de 0,5 % au 2^e trimestre**, portée notamment par le **dynamisme des exportations** (+ 2,4 % depuis début 2022) et le **recul des importations** (- 1,8 % sur la même période).
- La Banque de France reste prudente pour ses prévisions, et a retenu pour scénario une croissance du PIB meilleure que prévue, autour de 2,6 % sur l'année 2022 puis **un ralentissement marqué en 2023** avec une variation annuelle du PIB entre - 0,5 % et 0,8 %. La croissance pour 2024 s'établirait à 1,8 %. Le chômage, après une légère hausse, resterait inférieur à son niveau d'avant crise en 2019 à moins de 8 %.
- Le gouvernement a quant à lui choisi de baser son projet de Loi de Finances pour 2023 sur des hypothèses plus optimistes : **une croissance de 2,7 % en 2022 puis de 1 % en 2023, et une inflation de 5,3 % en 2022 et 4,3 % en 2023.**
- Le gouvernement prévoit une **stabilité du déficit public** et une très légère amélioration du solde structurel.
- Le Haut Conseil des Finances Publiques rappelle que le **redressement des finances publiques** est une des conditions qui permettra à la France de « disposer des marges de manœuvre suffisantes pour faire face aux chocs macroéconomiques ou financiers et aux besoins d'investissement ».



3. LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA LOI DE FINANCES 2023

Au terme d'un parcours chaotique et le recours au 49.3, la loi de finances pour 2023 a été publiée au Journal officiel le 31 décembre.

Les mesures pouvant impacter le budget de la ville portent sur : la Dotation Globale de Fonctionnement, la révision des valeurs locatives cadastrales ainsi que les dispositifs anti-inflation.

Hausse insuffisante de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la 1^{re} fois depuis 13 ans.

Le gouvernement a décidé **d'abonder la DGF de 320 millions d'euros** refusant ainsi son indexation sur l'inflation. Une DGF déconnectée de l'inflation équivaut à une baisse de ressources.

Par ailleurs, l'augmentation de la DGF **bénéficiera principalement aux communes rurales** via une enveloppe de 200 millions d'euros fléchée exclusivement sur la dotation de solidarité rurale (DSR).

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ne sera augmentée quant à elle que de 90 millions d'euros (95 millions d'euros en 2022).

Les Dotations de Soutien à l'Investissement Local sont maintenues au niveau actuel (DSIL : environ 350 millions d'euros et DETR : 1,046 milliard d'euros en 2022).

Un fonds vert est mis en place et doté d'une enveloppe pluriannuelle de 2 milliards d'euros.

Il a vocation à soutenir les projets des collectivités en matière de rénovation des bâtiments publics, de renaturation des villes ou de prévention des risques naturels (inondations, incendies, etc.).



LA FISCALITÉ

Les valeurs locatives cadastrales constituant la base de calcul de plusieurs impôts locaux dont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **augmenteront de 7,1% en 2023**.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels prévue initialement en 2023 est reportée de 2 ans. Les valeurs locatives actualisées ne seront donc prises en compte qu'à compter des impositions de 2025. Cette mesure bénéficiant aux acteurs économiques prive les collectivités de ressources supplémentaires dans un contexte contraint.

LES DISPOSITIFS ANTI-INFLATION

Devant la flambée des prix de l'énergie, comme en 2022, **un « filet de sécurité » sera mis en place pour les collectivités territoriales confrontées à la hausse de leurs dépenses d'énergie en 2023.**

Ce dispositif bénéficierait aux communes et aux EPCI qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute de « plus de 15 % ».

Pour être éligibles à ce dispositif, les communes devront, en outre, avoir un potentiel financier par habitant « inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique ».

Le montant de la dotation correspondra à « 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement » sur la même période.



LES PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNALE POUR 2023

Malgré un contexte économique contraint, la municipalité poursuit sa politique volontariste et décline en actions son engagement pluriannuel de réalisations au service des Bezonnais.

3 PRIORITÉS :



ÉDUCATION, SPORT, CULTURE, JEUNESSE ET VIE SOCIALE



SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÉDUCATION, SPORT, CULTURE, JEUNESSE ET VIE SOCIALE

- Ouverture de 10 nouvelles classes pour palier à l'augmentation démographique non anticipée
- Lancement des travaux de la nouvelle école
- Continuité du plan pluriannuel de réhabilitation des locaux scolaires et périscolaires
- Équipement des nouvelles classes
- École de musique : paiement de la deuxième tranche d'investissement
- Gymnase Coubertin : paiement de la première tranche d'investissement
- Terrain multisports Bettencourt
- REV'Arts : édition 2023
- Renforcement des équipes du service Jeunesse
- Renforcement des moyens dédiés au monde associatif caritatif et aux besoins des services sociaux



SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La ville poursuit ses efforts pour renforcer la tranquillité publique.

La politique d'équipement initiée en 2021 et 2022 sera poursuivie en 2023 et jusqu'au bout du mandat avec :

- L'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection, reliées au CSU pour combler les nombreuses zones blanches du territoire
- La poursuite des recrutements
- Le lancement des études en vue des besoins d'agrandissement du poste de Police Municipale dans une logique d'amélioration matérielle, géographique et interventionnelle
- La modernisation des équipements opérationnels (radar, motos, véhicules...)
- Réactivation du CLSPDR



ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Stratégie paysagère et renaturation en ville : végétalisation des espaces publics et des cours d'école, plantation d'arbres et fleurissement pérenne, lancement de l'étude du square du quartier des Chênes
- Transformation des squares Langlois et Weiler
- Accélération de la transition énergétique : raccordement des bâtiments publics au chauffage urbain et application d'un plan de sobriété énergétique (baisse de température dans les bâtiments, baisse des consommations en diminuant les temps de chauffe)
- Poursuite du plan vélo et mobilités douces
- Plan de stationnement et de circulation en ville
- Rénovation et aménagement de voiries
- Lancement du marché de performance énergétique

4. UN 1^{ER} BILAN DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Au moment de la rédaction du présent document, les données 2022 sont provisoires dans l'attente de la clôture budgétaire.

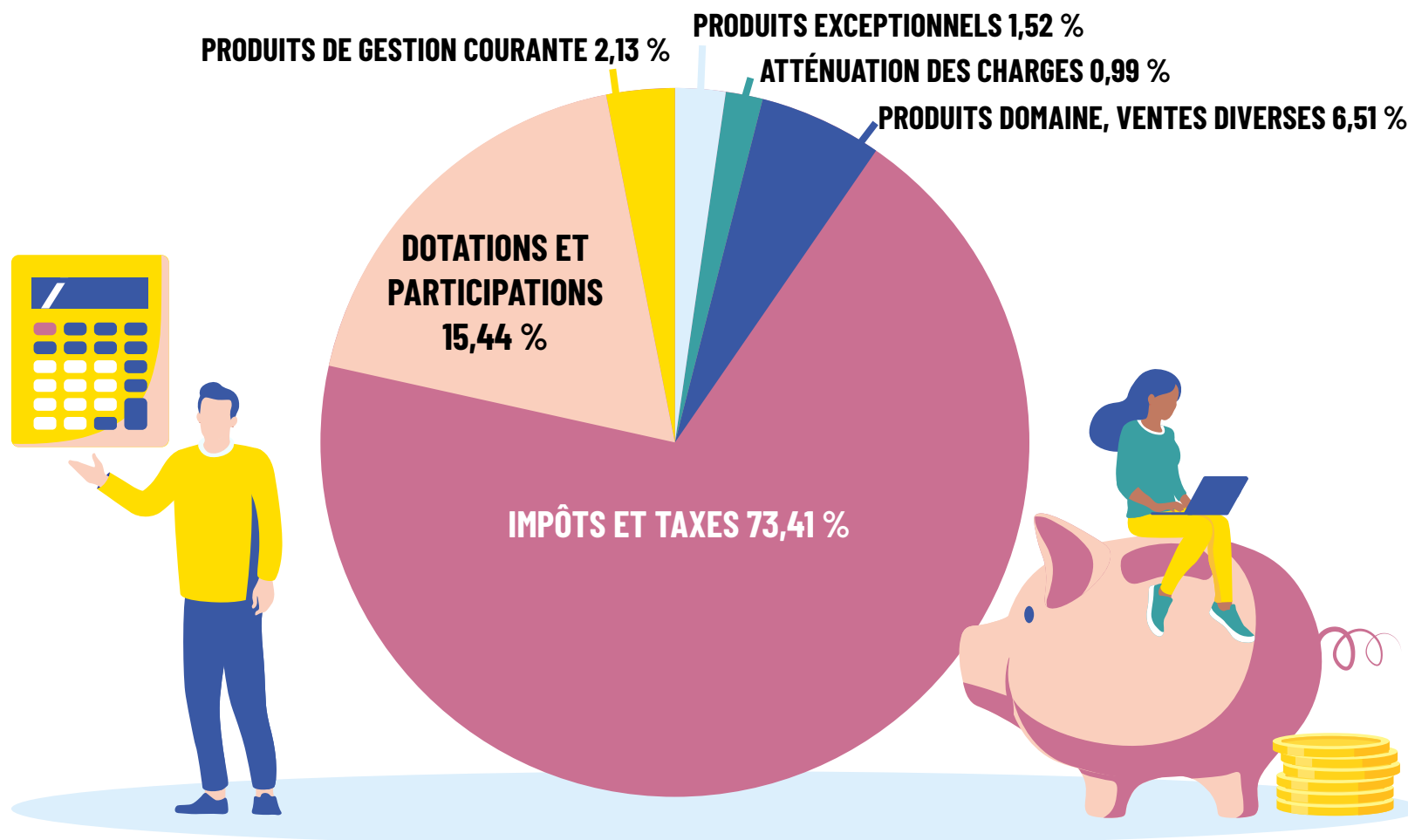
4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Évolution des recettes de fonctionnement entre 2018 et 2022

		Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prév. 2022	Écart 2022-21	En %
70	Produits des services du domaine et ventes	3 461 140	3 568 616	3 196 620	3 185 647	3 552 026	366 380	11,50 %
73	Impôts et taxes	34 448 439	36 312 486	36 412 910	37 158 438	40 058 069	2 899 631	7,80 %
74	Dotations et participations	8 410 925	8 717 277	8 670 320	7 853 117	8 423 686	570 569	7,27 %
75	Produits de gestion courante	1 143 644	957 708	1 160 713	1 073 643	1 160 414	86 771	8,08 %
77	Produits exceptionnels	1 113 698	3 122 766	16 424	1 127 114	830 811	-296 303	-26,29 %
013	Atténuations des charges	635 638	551 457	725 174	152 641	541 361	388 720	254,66 %
TOTAL		49 213 483	53 230 310	50 182 161	50 550 600	54 566 367	4 015 767	7,94 %

Après une période de baisse et de stagnation des recettes de fonctionnement du fait notamment de la crise sanitaire et son impact sur les produits des services, on constate une nouvelle dynamique des recettes avec une augmentation en 2022 de 7,94 % par rapport à l'exercice 2021 et ce sans augmentation des taux de la fiscalité locale ni des tarifs des prestations municipales.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2018 ET 2022

	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prév. 2022	Écart 2022-21	En %
011 Charges à caractère général	6 847 295	6 906 246	7 092 202	7 704 986	9 116 045	1 411 059	18,31 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	29 210 430	31 073 577	32 679 795	33 616 322	33 534 821	-81 500	-0,24 %
014 Atténuations de produits	926 633	968 751	968 751	1 025 214	1 018 330	-6 884	-0,67 %
65 Autres charges de gestion courante	4 094 238	3 908 505	4 275 228	4 388 909	4 452 575	63 666	1,45 %
66 Charges financières	1 079 685	1 018 531	892 631	816 186	733 847	-82 339	-10,09 %
67 Charges exceptionnelles	218 796	395 918	69 325	23 821	280 641	256 820	1078,11 %
TOTAL	42 377 077	44 271 527	45 977 932	47 575 439	49 136 259	1 560 820	3,28 %

L'évolution des dépenses de fonctionnement **reste stable entre 2018 et 2022** et comprise entre 4,47 % entre 2019 et 2018 et 3,28 % entre 2022 et 2021. Dans un contexte inflationniste, limiter la progression des dépenses à 3,28 % est signe d'une maîtrise des dépenses et d'une volonté de préserver la capacité de dégager des marges de manœuvre pour la section d'investissement.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement appelle néanmoins à des précisions selon le chapitre concerné.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN ÉNERGIES ET FLUIDES (DANS 011)

2022 a été marquée par une **forte inflation notamment de l'énergie et des fluides**. La ville, comme l'ensemble des collectivités a été fortement impactée. C'est la raison de l'augmentation du chapitre 011 de 18,31 % en 2022 par rapport à l'exercice 2021.

Des mesures ont été prises pour **limiter les consommations énergétiques** telles que :

- L'arrêt ou la réduction du chauffage pendant les périodes de vacances des locaux et la nuit
- Limitation des températures dans les équipements en fonction des préconisations
- La sensibilisation des agents et des usagers à ce sujet

	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prév. 2022	Écart 2022-21	En %
60612 Energie- Electricité	675 422	509 914	693 285	782 045	1 146 909	364 863	31,81 %
60621 Combustibles	545 362	499 301	474 941	490 172	772 937	282 765	36,58 %
60622 Carburants	88 041	82 822	81 989	94 616	124 890	30 274	24,24 %
TOTAL	1 308 825	1 092 036	1 250 216	1 366 833	2 044 736	677 902	33,15 %

LES CHARGES DE PERSONNEL (012)

Les dépenses au chapitre charges du personnel et frais assimilés représentent depuis des années une part très importante des dépenses réelles de fonctionnement, ayant culminé jusqu'à 70 %. Depuis 3 ans, la municipalité s'est engagée dans un plan de modernisation du service public avec le souci de préserver l'emploi public, la formation des agents, et d'améliorer le service rendu à la population.

	Total année	Variation d'une année sur l'autre	Variation en %
Réalisé en 2018	28 530 544,03 €		
Réalisé en 2019	30 501 256,00 €	1 970 711,97 €	6,91 %
Réalisé en 2020	31 975 930,56 €	1 474 674,56 €	4,83 %
Réalisé en 2021	33 157 656,44 €	1 181 725,88 €	3,70 %
Réalisé prévisionnel 2022	33 392 235,00 €	234 578,56 €	0,71 %

Malgré le contexte d'augmentation de 3,5 % du point d'indice à partir du mois de juillet, **l'augmentation en 2022 est de seulement 0,71 % par rapport au réalisé 2021**. Cette maîtrise des dépenses RH, visible sur les exercices 2021 et 2022, permet de préserver les équilibres budgétaires de la ville au vu de l'augmentation incompressible des dépenses en énergie et fluides.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Depuis le 1^{er} janvier 2022
et conformément aux obligations réglementaires,
la durée annuelle du travail est de 1607 heures.



Avantages en nature :

Concernant ces avantages, ils sont soumis à cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'imposition fiscale sur les revenus.

Restauration :

- Certains animateurs et ATSEM prennent leurs repas délivrés gratuitement par la collectivité en raison des missions qui leur sont confiées et des contraintes qui en résultent
- Les agents dont les heures et le lieu de travail sont incompatibles avec la restauration municipale bénéficient de tickets restaurants

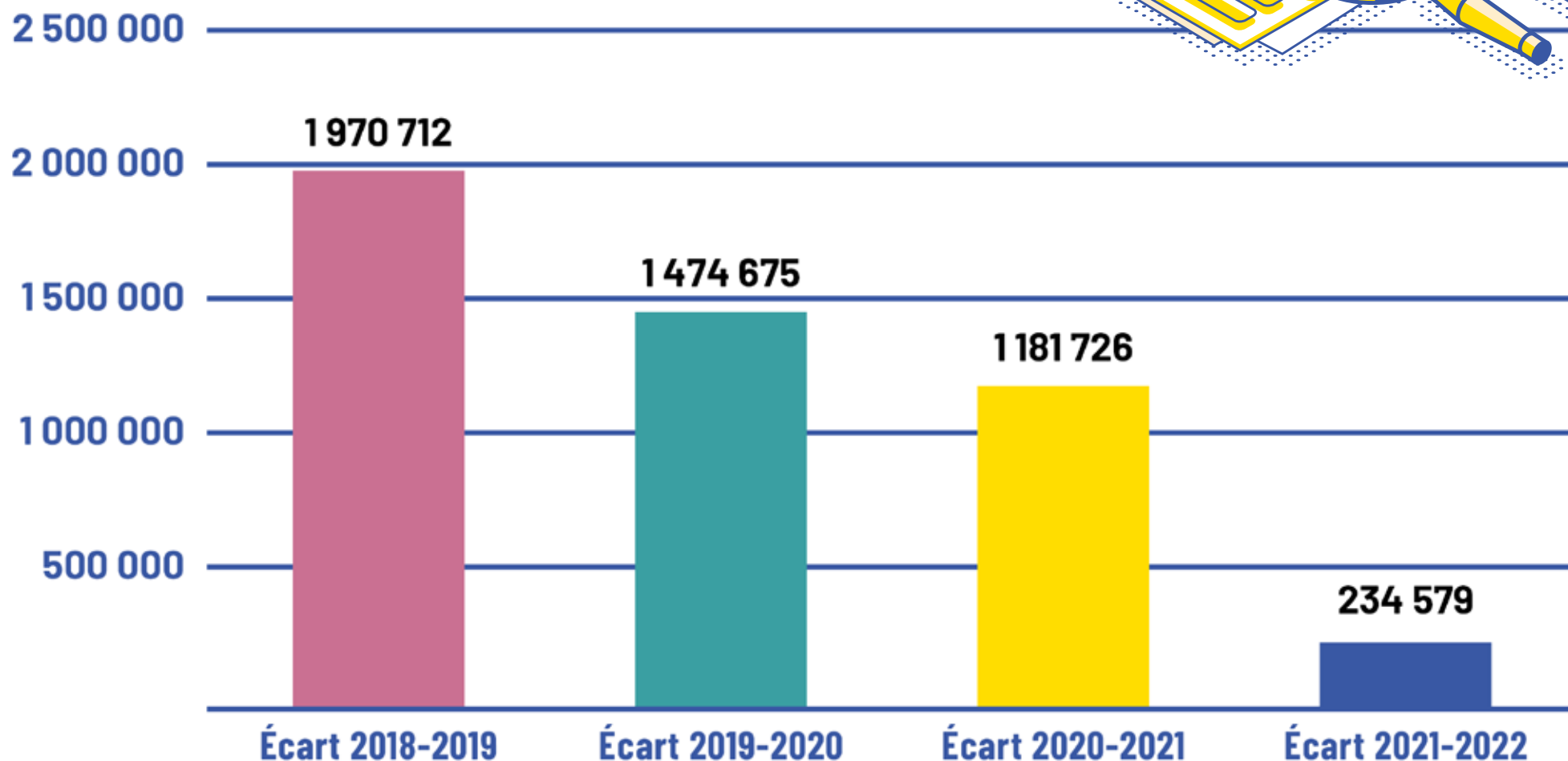
Logements de fonction :

10 agents gardiens d'équipements sont logés par nécessité absolue de service.

Ces personnels bénéficient d'un logement à titre gratuit.

	2022
Heures supplémentaires	440 331 €
Astreintes	77 008 €
Nouvelle bonification indiciaire	187 317,02 €
Indemnité dimanche	3 842 €

**ÉVOLUTION DES ÉCARTS DES DÉPENSES RH
D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE
ENTRE 2018 ET 2022**



4.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prév. 2022	Écart 2022-21	En %
10	Dotations	3 730 048	4 497 787	8 240 836	3 347 830	3 934 632	586 802	17,53 %
13	Subvention d'investissement	227 516	223 146	660 662	88 178	2 409 871	2 321 693	2632,96 %
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000	3 070 000	2 500 000	5 100 000	5 000 000	-100 000	-1,96 %
TOTAL		5 457 563	7 790 933	11 401 497	8 536 008	11 344 503	2 808 495	32,90 %

L'évolution des recettes d'investissement de 32,9 % entre 2022 et 2021 concrétise l'objectif fixé lors de la préparation budgétaire de 2022 de **faire de la recherche de subvention une priorité**.

Le chapitre 13 a ainsi progressé de 2 632 % il atteint un niveau sans précédent de 2,31M€.



4.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

		Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prév. 2022	Écart 2022-21	En %
20, 21, 23	Équipement brut	3 287 067	7 167 413	6 366 978	6 573 067	18 104 165	11 531 098	175,43 %
16	Remboursement de la dette	3 785 396	3 791 119	3 912 451	3 611 195	3 554 550	-56 645	-1,57 %
27	Autres immobilisations financières	300 000	2 500	600 000	8 000	878 750	870 750	10 884,38 %
TOTAL		7 372 463	10 961 032	10 879 429	10 192 262	22 537 465	12 345 203	54,78 %

Les dépenses d'investissement ont progressé de manière conséquente en 2022 traduisant ainsi la volonté politique de répondre aux besoins des habitants et de rattraper le retard en matière de déploiement des équipements publics. **En équipements bruts, les investissements ont progressé de 175 % entre 2021 et 2022.**





5. LES ORIENTATIONS POUR 2023

SITUATION FINANCIÈRE PROJETÉE ET LES RATIOS DE LA COLLECTIVITÉ

Les crises mondiales exceptionnelles traversées depuis 2020 et les prévisions en matière d'inflation conduisent la municipalité à poursuivre son engagement solidaire et de maîtrise rigoureuse des dépenses.

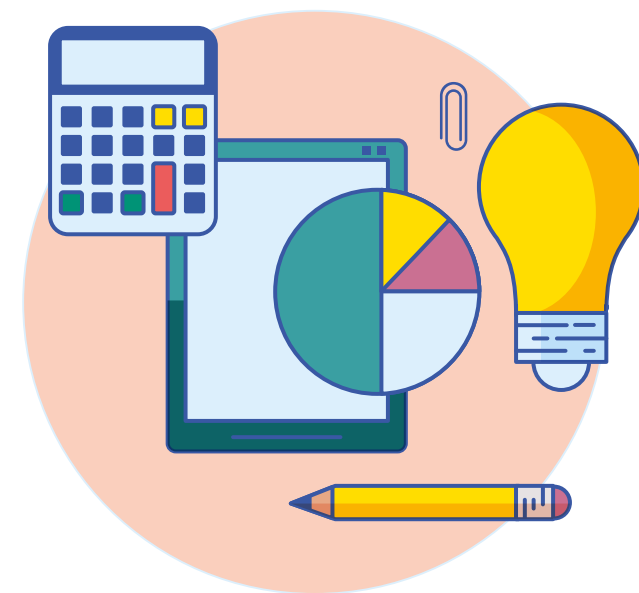
5.1 LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LE BUDGET 2023

- Ne pas augmenter les taux d'imposition
- Maintenir les tarifs des activités, services et prestations aux habitants à leur niveau actuel pour préserver le pouvoir d'achat des Bezonnais
- Poursuivre le programme d'investissement en équipements et aménagement des espaces publics
- Poursuivre le développement des activités et événements festifs proposés aux Bezonnais
- Poursuivre le suivi de qualité des services rendus
- Maintenir l'effort de soutien aux associations locales.

5.2 LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE POUR 2023 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont constituées de la **fiscalité directe locale** (TFB et TFNB) des **dotations de l'État** (dont la DGF (dotation forfaitaire, DSU) et le FSRIF), de l'attribution de **compensation de la Communauté d'Agglomération** de Saint Germain Boucles de Seine-CASGBS, ainsi que des produits des services et du domaine.

		Prévisionnel 2023
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 600 000,00 €
73	Impôts et taxes	41 116 383,78 €
74	Dotations et participations	8 264 685,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 100 000,00 €
77	Produits exceptionnels	500 000,00 €
013	Atténuations des charges	450 000,00 €
TOTAL		55 031 068,78 €



L'augmentation des produits des services est prévue en raison de la réouverture de la piscine et de l'augmentation de la population de la ville impliquant une hausse de la fréquentation des activités municipales. **Le chapitre 73 composé des impôts et taxes est augmenté** par rapport au réalisé 2022 en tenant compte de l'augmentation des bases fiscales décidée par le gouvernement en loi de finances 2023.

5.2 LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE POUR 2023 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu des incertitudes du contexte budgétaire, il est demandé aux services de poursuivre les efforts de gestion. Le budget 2023 anticipe l'augmentation prévisionnelle des dépenses en énergie et fluides estimée à 15 % et l'augmentation des charges financières en raison de l'augmentation des taux de crédit.



		Prévisionnel 2023
011	Charges à caractère général	9 552 526,25 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 240 450,00 €
014	Atténuations de produits	1 100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 225 237,00 €
66	Charges financières	1 247 905,00 €
67	Charges exceptionnelles	53 030,00 €
TOTAL		50 419 148,25 €



En dehors des charges à caractère général et des charges financières, il est demandé aux services d'établir leur budget de fonctionnement dans le respect du budget primitif 2022.

**Concernant les charges de personnel (012),
la politique de maîtrise raisonnée et rigoureuse des dépenses de personnel doit être poursuivie.**

L'enveloppe prévue de 34 240 750 € constitue une augmentation de 2,11 % par rapport au réalisé 2022 afin de tenir compte de l'augmentation incompressible liée au Glissement Vieillesse-Technicité. Néanmoins, si le gouvernement décide au vu de l'inflation, d'une nouvelle augmentation du point d'indice, la ville ajustera son budget en DM en conséquence.

Cela étant, les actions portant sur la mutualisation interne et la modernisation des services devront être poursuivies et devront se concrétiser par une optimisation des ressources humaines et une évolution efficiente de l'organisation des services.





5.2 LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE POUR 2023 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le Fonds de Compensation de la TVA

Cette dotation s'appuie sur les investissements réalisés durant l'année N-1. Le montant prévisionnel pour 2023 est établi par l'application du taux de 16,404 % à l'assiette constituée du volume des dépenses d'équipement 2022, soit un montant attendu de l'ordre de 1 500 000 €.

La Taxe d'Aménagement (TAM)

La taxe d'aménagement a été créée par la loi de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658. Elle a remplacé, à compter du 1^{er} mars 2012, l'ensemble des taxes et certaines participations d'urbanisme existantes. Elle vise à adapter la fiscalité de l'urbanisme aux enjeux du développement durable.

La recette attendue pour 2023 est de l'ordre de 2 090 000 €.

Les subventions d'investissement

Les montants de subventions d'investissement attribuées notamment par l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental sont fonction des dépenses d'équipement effectivement réalisées.

Les dépenses d'investissement

- Remise aux normes et entretien des équipements : groupes scolaires, les gymnases, équipements culturels...
- Travaux de raccordement des équipements au réseau de chaleur
- Travaux de rénovation des espaces publics : voiries, places et squares...
- Gymnase Coubertin : dernière tranche de paiement suite à la livraison de l'équipement début 2023
- Plan vélo...
- Continuité du déploiement de la vidéoprotection

5.3 L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA PREV)	2023 (CA PREV)
Encours au 31 décembre	42 908 923,00 €	44 397 727,74 €	45 843 177,47 €	45 278 592,68 €

